

Relevé De Décisions

CEN DES 26 – 27 – 28 septembre 2023

Séance 1 : Mardi 26 septembre matin – Présidence MP Borel – RDD : N Michalzenia

Invités : Alexandre DERIGNY FD Finances – Patrick DESIRE UFSE

Revendicatif

La journée a débuté par la lecture du rapport revendicatif introductif par Fanny.

Les points abordés en complément de ceux du rapport :

- Le 23/9. Mot d'ordre contesté par certain.es ;
- Le 13/10. Pas un réel engouement des collègues voir des militant.es alors que journée pour peser avant la conférence sociale du 16 ;
- La pétition intersyndicale DGFIP circule bien ;
- L'enfer dans les accueils avec GMBI. Problème de la taxe d'urbanisme dont l'applicatif ne fonctionne pas à la DGFIP ;
- La RGP (responsabilité de gestionnaires publics) : tous les agents qui travaillent à la dépense pourront être sanctionnés si erreur jusqu'à 6 mois de salaire ;
- Besoin d'un bilan à froid de la bataille des retraites. Il existe à la conf, mais à décliner à la DGFIP.
- Avoir une grève DGFIP ;
- Le droit syndical : récupérer de nouveaux droits dans le privé et le public : protéger les militant.es dans l'usage des absences syndicales, surtout les stagiaires ;
- Les DOM à cause de la « sur-rémunération » due à la vie chère dans les îles, n'ont pas droit à la prime pauvreté ;
- Avoir un long débat sur les futures élections pro. Faire le bilan à froid de celles de 2022 ;
- Le renforcement syndical ;
- Besoin d'un lien direct avec les télétravailleurs ;
- L'immobilier de demain avec les nouvelles organisations de travail et la « rentabilité » des m2. Il devient structurant ;
- Alerte sur le numérique ;
- Le handicap, discrimination au concours. Obligation de payer une consultation médicale privée non remboursée pour avoir 1/3 temps supplémentaires ;
- Menaces sur le pont naturel du 10 mai 2024 au motif de la campagne IR ;
- NOVAE qui exclut les syndicats au motif que c'est une communauté professionnelle ;
- Médecins de prévention en manque partout sur le territoire et visites obligatoires non faites ;
- Quid dénonciation des vidéos sexistes Instagram dgfip pour recrutement ?
- Les négociations sur la PSC menées par la Fédé Finances et problème de l'intersyndicale qui ne fonctionne pas au niveau fédéral ;
- Les discussions fonction publique qui ne portent ni sur les le point d'indice, ni sur les grilles indemnitaires ;
- Montée des idées d'extrême droite.

Séance 2 : Mardi 26 septembre AM – Présidence : S Borde – RDD : J Mille

Réponse et synthèse :

- La pétition intersyndicale doit être remontée pour mi-octobre
- La conférence sociale du 16 octobre : l'intersyndicale tient bon, la CGT veut élargir sur tous les salaires.
- Le sens du travail : au cours du dernier mandat, dernier trimestre 2022, avait été lancé « une campagne sur le sens du travail : “qu'est-ce qu'une bonne journée au travail ?”. Mais en période électorale, n'a pas été saisie par les sections. **À relancer ?**
- 5/10 journée confédérale sur l'extrême droite
- Besoin d'un lien direct avec les télétravailleurs.
- Un cloud pour partage et mutualisation de documents, il en existe un à l'ufse.
- GMBI : tract aux élu.es, communiqué de presse, visio HMI du 10/10 reportée ultérieurement.
- TAXE URBANISME : alerter les élu.es des collectivités locales, car les logiciels ne fonctionnent pas, les personnels DDTM veulent réintégrer leur administration d'origine (44, Doubs, Territoire de Belfort).
- Médecins de prévention manquants : un mail sera fait à la fédération.
- Réunir les sections pour effectuer un bilan des élections.
- La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas transformer la visio prévue sur la PSC en journée d'étude.
- OK pour la mutualisation des publications, tracts, mise en place d'un cloud.
- Immobilier de demain : Le ministère est sur le sujet du flex office. Le DG semble se rendre compte que ce n'est pas la volonté des agents, il reste prudent.
- Droits syndicaux : l'année prochaine ce sera encore plus difficile. Continuer à revendiquer de nouveaux droits dans le public comme dans le privé. Il faudra inciter les agents à voter aussi CGT au ministériel. Et davantage faire le lien avec la Fédération.

VOTE sur la synthèse : Unanimité Pour (43 votants)

Point sur négociations avec la DG :

Vote accord de méthode du 25/09/2023 => CEN a voté pour

La CGT s'est donc rendue à la négociation

4 thèmes ont été actés pour ces négociations :

- Promotions interne à la DGFIP
- Régime indemnitaire (ponctuel et pérenne)
- Qualité de Vie au Travail

> Visio explicative avec sections à venir (fin novembre).

— Retour des collectifs territoriaux

Tous les collectifs se sont tenus et ont fait l'objet d'un retour en séance, hormis Rhône-Alpes.

Quels collectifs CEN ?

Les collectifs CEN ont vocation à alimenter le syndicat national en informations, à préparer et participer aux groupes de travail ou CSAR comme experts, proposer des expressions nationales, faire des propositions concrètes à la CEN.

Les collectifs sont composés par des membres de la CEN et des camarades des sections.

Un bilan du fonctionnement des collectifs au cours des 2 derniers mandats a été présenté. Sur les 21 collectifs existants de 2016 à 2019, seuls 6 ont eu une activité ; en 2019-2023, sur les 26 collectifs mis en place, seuls 14 ont eu une activité réelle.

C'est pourquoi il est proposé de réduire le nombre de collectifs CEN à 8 :

- Missions (fiscales, comptables, proximité, accueil,...)
- L'informatique structurante (IA, impact sur les missions, fonctionnement des services, conditions de travail, emplois,...)
- Santé-travail (organisation et conditions de travail, handicap, environnement,...)
- DOM (problématiques métropolitaines et locales)
- Défense des agents, statut (droits et garanties, non-titulaires, rémunérations, juridique,...)
- Vie syndicale (soutien activité locale, syndicalisation et continuité syndicale, place des femmes dans le syndicat, place des jeunes dans le syndicat, formation syndicale,...)
- Communication (site internet, propagande,...)
- Enjeux sociétaux par le prisme de la DGFIP (lutte contre les idées d'extrême droite, féminisme, questions environnementales,...)

VOTE : Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 1

Composition et fonctionnement des collectifs :

Les collectifs sont composés de membres de la CEN et de syndiqué.es extérieur.es à la CEN .

Un membre du bureau national au moins sera référent dans les collectifs.

La CEN désigne en son sein des copilotes pour chaque collectif qui pourront être amenés à participer au BN en fonction de l'actualité.

Les copilotes pourront changer en cours de mandat.

Chaque collectif définira une feuille de route qui sera présentée et validée par la CEN.

Un bilan des collectifs sera fait en CEN au moins deux fois par an.

VOTES :

Adoption de la « charte » exposant la mise en place des collectifs

Pour : 46 Contre: 0 Abstention: 1

Élection des copilotes pour les 8 collectifs

Pour : unanimité

— Collectifs CEN : bilan des inscriptions par collectif

- Collectif « missions » : 6 membres / Copilotes = Alexandra + Fred S
- Collectif « informatique structurante » : 5 membres / Copilotes = Pascale + Laurent
- Collectif « santé-travail » : 6 membres / Copilotes = Marie R + Philippe G
- Collectif « DOM » : 4 membres / Copilotes = Laurent D + Mickael + Bertin
- Collectif « défense des agents » / Copilotes = Nathalie M + Thami
- Collectif « vie syndicale » : 7 membres / Copilotes = Magali + Christel
- Collectif « communication » : 4 membres / Copilotes = José + Jean Marc
- Collectif « enjeux sociétaux » : 5 membres / Copilotes = Johan + Yann

⇒ Les différents collectifs se sont rapidement réunis pour discuter de l'organisation et du fonctionnement à venir.

⇒ Une réunion BN + Copilotes va être rapidement organisée

⇒ Chaque collectif va établir une feuille de route qui devra être validée à la prochaine CEN

VOTE sur le pilotage des collectifs

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

— Droits syndicaux : répartition du solde et demandes complémentaires

— 115 sections ont répondu (65 l'an passé) = très positif !

Merci à elles et au travail des chargés de territoire.

— présentation du tableau par section avec solde restant à répartir + demandes complémentaires pour finir l'année => 5 ou 6 sections font des demandes complémentaires particulièrement importantes, le plus souvent liées à l'activité interpro.

⇒ **Proposition : attribuer dans un premier temps seulement 50 % des demandes complémentaires et revoir en novembre pour les autres 50 % restants.**

sur proposition d'attribution de 50 % des demandes complémentaires + 50 % en novembre

VOTE = Pour : 34 Contre : 3 Abstention : 10

— Orga/Polfi

— un peu plus de 5200 FNI déclarés à ce jour

— 35 sections qui n'ont encore rien reversé

=> C'est un peu mieux qu'en 2022 au même stade

— globalement, seulement 62 % de versements effectués : pour beaucoup de sections, le nombre de timbres reversés est faible en comparaison du nombre de FNI déclarés (tableau fourni à la CEN)

=> C'est très largement insuffisant pour permettre un fonctionnement normal du syndicat avec les incidences sur les finances du syndicat

⇒ **Propositions :**

— pour les sections financièrement en difficulté : faire d'abord le versement et ensuite la demande d'aide financière pour la section.

— arrêter le remboursement des jours de grève qui a considérablement « vidé » le compte « solidarité » alimenté principalement par la souscription qui a eu un résultat moindre en 2022.

Pour les sections qui ont reversé moins de 30 % de leurs timbres, attendre novembre pour l'attribution de leur demande complémentaire de droits syndicaux.

VOTE = Pour : 37 Contre : 2 Abstentions : 3

⇒ **Info barème 2024**

- Conformément aux nouveaux statuts, il va être rapidement transmis aux sections
- L'augmentation est automatique et correspond uniquement à l'augmentation de la base : le point d'indice. **Il n'y a pas d'augmentation du taux du syndicat !**
- Maintien du tarif pour les contractuels / Berkanis / Stagiaires
- +1,5 % pour les pensionnés et les cadres A+

VOTE = Pour : 37 Contre : 0 Abstentions : 3

— **Point sur la situation de José Navarro**

- le référé est repoussé au 17/10
 - soutien réaffirmé du syndicat, de la fédération des finances et de l'UFSE
 - position différente de l'UD 65 qui refuse de le soutenir
- ⇒ réunion avec la Confédération + syndicat/Fédé/UFSE et José le 09/10

Séance 5 : Jeudi 28 septembre matin - Présidence : C. Caudron – RDD : T. Remmery

— **Demande décision CEN par section 93 sur positionnement d'un syndiqué :**

> Une commission *ad hoc* est mise en place. Elle est composée de 5 membres de la CEN : Marielle Arteaud, Mary Richer, Véronique Pascalides, Philippe Gory et Phillipe Craste.

Décision commission adoptée : VOTE pour à l'unanimité des présents (42 pour).

— **Cadre commun sur les Violences Sexistes et Sexuelles de la CGT et fonctionnement du syndicat national sur ces sujets**

Fanny rappelle que ce dispositif a été validé par la précédente CEN. L'idée est que face à des VSS les « choses soient faites proprement ». C'est-à-dire d'écouter les victimes et graduer l'agression, le tout basé sur un dossier avec des faits.

Chaque camarade de la CEN devra lire le document « Pour un cadre commun d'action contre VSS dans la CGT ». De plus, chaque membre de la CEN devra suivre une formation d'une journée donnée par la confédération sur le sujet. Elle se fait par groupe de 12 à 14 camarades.

Les formateurs seront extérieurs au syndicat.

Par la suite, Fanny donne plusieurs exemples de VSS dans la CGT, ainsi que les modalités de leur traitement et les différentes décisions qui ont été prises.

Débat :

Les camarades rappellent l'importance de cette question. Celles et ceux ayant déjà effectué la formation indiquent qu'elle est très intéressante, y compris par rapport à son propre comportement.

Beaucoup de camarades expriment leurs difficultés face à ces questions, notamment sur l'épineuse

question de savoir comment les gérer. Des intervenants précisent que nous ne sommes pas là pour nous substituer à la justice, mais que nous sommes une organisation et que dans ce cadre nous devons avoir des règles strictes pour traiter ces sujets en interne, comme nous le faisons d'ailleurs pour d'autres motifs (racisme, agression physique, etc.). Beaucoup souhaitent que l'ensemble de nos syndiqués ou à minima les militants de nos sections suivent cette formation.

De nombreux camarades donnent des exemples qui concernent des VSS dans le cadre du travail, donc entre collègues (alors que le cadre commun proposé concerne les VSS dans la CGT, donc entre camarades). À ce titre, ils expliquent toutes les difficultés qu'ils ont quand les VSS concernent des chefs de service envers leurs subordonnés : les sanctions sont trop souvent très faibles au regard des faits reprochés.

De plus, beaucoup expriment leur malaise entre conciliation de leurs tâches militantes et les VSS entre collègues. Notamment, devons-nous défendre les collègues qui ont commis des VSS ?

- > Toute la CEN lira le document « Pour un cadre commun d'action contre VSS dans la CGT ».
- > Toute la CEN suivra la formation d'un jour dispensé par la confédération.
- > Nous devons donner la formation dans toutes nos sections.
- > Suite au suivi de la formation, un débat sera ouvert lors des prochaines CEN.
- > Il faudra également aider nos CAPistes et nos sections sur comment réagir face au VSS.

Calendrier CEN 2024

- > **24, 25 et 26 janvier 2023**
- > **12 au 14 mars 2024.**
- > **15, 16 et 17 mai 2024.**
- > **25, 26 et 27 juin 2024.** Si les dates ont donc été validées, la proposition de délocalisation doit être étudiée afin qu'une décision définitive soit arrêtée sur la modalité de tenue de cette CEN (Visio ou présentiel).
- > **Jeudi 29 août 2024.**
- > **24, 25 et 26 septembre 2024.**

> Des camarades voulaient ouvrir la discussions sur les dates de la CEN de novembre. Toutefois, il a été convenu que cette date était trop lointaine et que nous étudierions ces dates lors d'une prochaine CEN.

Le calendrier des CEN, arrêté jusqu'à celle de septembre 2024, a été adopté à l'unanimité des présents. (42)

Séance 6 : Jeudi 28 Juin AM Présidence : S. Dangin – RDD : M. Richer

— Certification des comptes avec COEXCO – Exercice clos au 31/12/2022.

Un rapport a été fourni par le commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Un audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel. Les éléments collectés lors de cet audit ont été suffisants et appropriés afin de pouvoir fonder une opinion sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31.12.2022. Les vérifications spécifiques ont été effectuées selon les textes légaux et réglementaires.

Au vu des résultats obtenus, le commissaire aux comptes affirme qu'une bonne gestion des

comptes au sein de l'organisation CGT Finances publiques est avérée et qu'aucune problématique sur le bilan n'est constatée.

A été constaté que la tombola annuelle n'a pas rapporté autant que les années précédentes.

Le commissaire aux comptes au vu des éléments produits, certifie les comptes au titre de l'année 2022.

Soumis au Vote :

Approbation des comptes 2022 :

VOTE = Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat en « report à nouveau » :

VOTE = Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement du commissaire aux comptes, Vincent OUZOULIAS, qui représente la société COEXCO (SAS) :

VOTE = Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

— Intervention de la commission financière de contrôle sur la remontée des cotisations

La CFC rappelle que des versements réguliers sont indispensables au bon fonctionnement de notre syndicat ainsi que de l'ensemble des structures de la CGT.

Un point est ajouté sur l'acquisition de bandes dessinées de l'association « les amianté-e-s du Tripode », afin de les revendre par le biais des sections.

Proposition : **don à hauteur de 1 000 €, sans promesse d'achat à l'association.**

VOTE = Pour : 18 Contre : 5 Abstentions : 17